

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

LE CONSEILLER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

14.04.11 003174 CM

Madame la Députée,

Votre lettre du 14 mars, relative à des projets de barrage sur le Tapanahoni, affluent du Maroni, a retenu toute mon attention.

Le projet « Tapajai » vise à capter les eaux du fleuve Tapanahoni pour les détourner, via le canal de « Jai Kreek », vers le lac artificiel de Brokopondo, bassin de retenue d'un barrage hydroélectrique stratégique pour le développement des activités minières sur lesquelles repose, pour une bonne part, l'économie de ce pays.

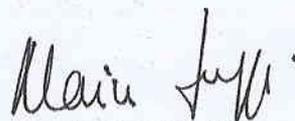
Notre ambassade à Paramaribo a fait part aux autorités du Suriname de la nécessité d'impliquer la France dans les études d'impact, qui devraient commencer en mai prochain pour une durée de 18 mois.

Celles-ci ont bien noté la nécessité d'une concertation avec notre pays et se sont engagées, oralement, à établir des contacts avec la Guyane de façon prioritaire dès le démarrage de l'étude.

Pour ma part, je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'avancement des études et des contacts avec le Suriname.

Je crois également utile que la présence d'élus de Guyane à l'occasion de prochaines réunions du Conseil du Fleuve comme de la Commission Mixte France-Suriname permette de dialoguer sur ce sujet d'importance avec le Suriname.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.


Alain JUPPÉ

Madame Chantal BERTHELOT
Députée de la Guyane
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP